



SUIVI DES AIDES VERSÉES AUX ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

Données pour le département : "Hérault"



FONDS DE SOLIDARITÉ

PHIANC PARTY

Données au 04/05/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Depuis le début de la crise sanitaire de la COVID-19, l'État et les Régions ont mis en place un fonds de solidarité pour prévenir la cessation d'activité des petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales, particulièrement touchés par les conséquences économiques de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

Niveau National

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 24 386 746 256 euros

Nombre d'aides : 8 571 867

Nombre d'entreprises : 2 008 258

Niveau Régional : Occitanie

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 2 305 439 388 euros

Nombre d'aides: 867 626

Nombre d'entreprises : 210 289

Niveau Départemental : Hérault

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 549 619 910 euros

Nombre d'aides : 204 866

Nombre d'entreprises : 48 314



PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT

PHIANC PROPERTY AND

Données au 23/04/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement met en oeuvre un dispositif exceptionnel de garanties permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises, à hauteur de 300 milliards d'euros.

Les entreprises peuvent désormais contracter un prêt jusqu'au 30 juin 2021 au lieu du 31 décembre 2020. Les données utilisées proviennent de la DG Trésor et sont disponibles en open data sur data gouv.fr

Niveau National





Montant total: 136 357 356 379 euros

Nombre de prêts : 670 947

Niveau Régional : Occitanie

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)

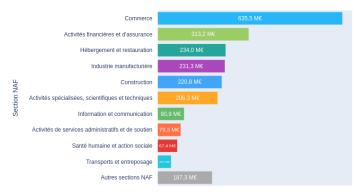


Montant total: 9 300 724 996 euros

Nombre de prêts : 66 444

Niveau Départemental : Hérault

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 2 312 066 288 euros

Nombre de prêts : 15 269



REPORTS D'ÉCHÉANCES FISCALES



Données au 15/04/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement a annoncé le report des principales échéances fiscales des professionnels afin de tenir compte de leurs difficultés liées à la crise sanitaire de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

Niveau National

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 3 443 499 395 euros

Nombre de reports : 112 770

Niveau Régional : Occitanie

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 196 573 484 euros

Nombre de reports : 7 461

Niveau Départemental : Hérault

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 41 607 808 euros

Nombre de reports : 1 761



AIDES AUX ARTISANS, COMMERÇANTS



Données au 30/09/2020 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) met en place une aide financière exceptionnelle à destination de tous les commerçants et les artisans qui sont en activité au 15 mars 2020 et ont été immatriculés avant le 1er janvier 2019.

Les données utilisées proviennent de l'URSSAF et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

Niveau National





Montant total: 971 888 425 euros

Nombre d'aides : 1 188 713

Niveau Régional : Occitanie





Montant total: 99 699 360 euros

Nombre d'aides: 127 605

Niveau Départemental : Hérault

Top 10 des aides CPSTI ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 20 054 850 euros

Nombre d'aides : 26 655



ACTIVITÉ PARTIELLE

PANC MANCE

Données au 23/02/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



L'activité partielle permet à l'employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés. L'activité partielle s'adresse à tous les salariés qui subissent une baisse de rémunération imputable soit à une réduction de l'horaire de travail pratiqué dans l'établissement ou partie de l'établissement en deçà de la durée légale de travail, soit à une fermeture temporaire de tout ou partie de l'établissement.

Les données utilisées proviennent de la DARES

Niveau National



Niveau Régional : Occitanie

